	SAGE Adour-Amont 08/07/2008 – Réunion de la CLE Compte rendu	15/07/2008
		CompteRenduCLE20080708_V2.doc

1 - PARTICIPANTS

La Liste des participants est jointe en Annexe au présent compte rendu.

Au total, 29 des 72 sièges de la CLE étaient formellement représentés à la réunion, répartis comme suit :

- collège des élus : 9 sièges représentés sur 36;
- collège des usagers : 10 sièges représentés sur 18 ;
- collège des services : 10 sièges représentés sur 18 .

Outre l'équipe d'animation / coordination du SAGE, 16 personnes non membres de la CLE ont assisté aux débats.

2 - OBJET DE LA REUNION

L'ordre du jour est le suivant :

- Rappels méthodologiques
- Construction du Scénario tendanciel

La séance est ouverte à 09 h 30.

3 - COMPTE-RENDU

3.1 - LES MOTS DU PRESIDENT

En introduction, le Président Jean-Claude DUZER remercie les membres de la CLE qui se sont mobilisés pour la présente réunion, et insiste sur le fait que le SAGE est une construction collective, qui nécessite la participation active de tous. Le projet de SAGE n'est pas écrit d'avance, il se construira à l'aide des éléments qui seront apportés en séance, et soumis à la discussion de façon à trouver la meilleure façon de concilier les intérêts de chacun.

Au moment de clore les débats, Jean-Claude DUZER demande aux membres de la CLE de profiter des semaines à venir pour s'approprier les éléments présentés en séance (cf. ci-dessous), et pouvoir ainsi participer efficacement à l'analyse du scénario tendanciel, puis à la proposition de scénarios alternatifs. **Au final, le SAGE ne pourra que refléter la qualité des contributions de chacun.**

3.2 - RAPPELS METHODOLOGIQUES

Suite à l'achèvement des étapes d'Etat des Lieux et de Diagnostic, caractérisant une situation « actuelle » sur le territoire du SAGE, l'étape des « tendances et scénarios » vise à prendre en considération une situation future, et à en examiner les incidences vis-à-vis de la gestion des ressource et des enjeux identifiés sur le territoire du SAGE.

Il s'agit :

- ♦ dans un premier temps, de construire, puis d'analyser un « scénario tendanciel », défini comme une simple prolongation des évolutions constatées sur la période récente, sans introduction de politique volontariste dans le domaine de l'eau.
- ♦ dans un second temps, au vu des résultats de l'analyse du scénario tendanciel, de construire et d'analyser un ou plusieurs scénarios alternatifs, permettant de corriger les incidences

défavorables. **Ces scénarios alternatifs** sont définis selon les orientations prises par le SAGE ; ils devront correspondre à des mises en lumière d'enjeux et d'objectifs contrastés, tout en restant **crédibles** et **suffisamment contrastés** pour couvrir les diverses options possibles du développement territorial.

La séance de ce jour est consacrée à la construction du scénario tendanciel, organisée en 3 parties :

- ◆ présentation des « tendances lourdes », correspondant à des mouvements inscrits dans la durée, et dont les « moteurs » dépassent le cadre territorial et temporel du futur SAGE ; seront envisagées à ce titre les perspectives démographiques, climatiques et énergétiques
- ◆ présentation des « programmes structurants », correspondant à des programmes dépassant le cadre territorial du futur SAGE, mais s'imposant à ce dernier ; on examinera ici le projet de SDAGE Adour-Garonne, et le programme de mesures (PDM) qui lui est associé, présentés par M. Chardenas (AEAG),
- ◆ présentation des perspectives de développement économique pour les principales filières en relation étroite avec les enjeux de qualité et de gestion de l'eau sur le territoire du SAGE ; une série d'exposés présentés par les représentants de ces filières ou programmes (urbanisme, gestion quantitative de l'eau, agriculture, exploitation de granulats, augmentation du stockage de gaz).

Ces exposés doivent permettre aux membres de la CLE de s'informer des évolutions prévisibles des différentes sources de pressions sur la ressource en eau.

3.3 - LES « TENDANCES LOURDES »

Résumé succinct de l'exposé :

La population sur le territoire du SAGE devrait augmenter d'environ 20 000 habitants sur la période 2007-2015 ; cette augmentation concernera pour l'essentiel l'aval du territoire, relevant des départements des Pyrénées-Atlantiques et plus encore des Landes. Cette augmentation démographique aura des répercussions en termes de besoins en eau potable (surtout à partir de nappes souterraines profondes), de rejets vers les eaux superficielles, de besoins en énergie, en matériaux et en politiques de gestion de l'espace.

Les perspectives liées au changement climatique conduisent à prendre en compte, à l'échelle du bassin Adour-Garonne une hausse des températures estimée à 1°C à l'horizon 2020, et 2°C à l'horizon 2050. Cette modification du régime thermique s'accompagnera de répercussions sur la pluviométrie et le régime des eaux ; il faut ainsi prendre en considération une perspective de réduction des débits des cours d'eau, et en particulier une aggravation des étiages (plus précoces, plus sévères, et plus longs).

Les politiques nationales en matière énergétique conduisent à promouvoir le développement de l'hydro-électricité, ainsi que le recours aux agro-carburants.

Le bassin Adour-Garonne, et plus particulièrement le bassin de l'Adour présentent un certain potentiel de développement de la production hydro-électrique ; la majeure partie de ce potentiel n'est actuellement pas valorisable compte tenu des mesures de protection en vigueur sur le réseau hydrographique (qui devront être révisées d'ici à 2014). L'opérateur EDF confirme ne pas avoir en projet de nouveaux équipements sur le territoire, mais ne peut se prononcer vis-à-vis d'éventuelles initiatives privées. L'animation du SAGE est en attente de données de cadrage se référant précisément à la situation sur le territoire du SAGE.

Le développement des « agro-carburants » est localement soutenu par l'implantation de l'usine de bioéthanol de Lacq. La filière « maïs » de cette usine sera opérationnelle cette année, et peut absorber la production de 50 000 ha de maïs, représentant environ 14 % de la superficie cultivée en maïs sur l'ensemble des départements 32,40, 64 et 65 (y compris en dehors du territoire du SAGE).

Résumé des discussions :

Le développement des agro-carburants n'est peut-être plus aussi certain qu'il l'était il y a 3-4 ans (suite à la publication de diverses interrogations aux niveaux européens ou de l'ADEME) ; pour l'instant cependant, il n'y a pas eu de révision des objectifs nationaux.

La filière des agro-carburants constitue un débouché supplémentaire pour la production de maïs, mais ne révolutionne pas l'orientation de la production sur le territoire du SAGE (des débouchés existent même en dehors de cette filière).

Il convient de préciser qu'une partie des superficies consacrées aux agro-carburants peut également servir à l'alimentation animale (par le biais de sous-produits).

Les filières de production d'agro-carburants n'induisent pas de nouvelles consommations d'eau (les superficies irriguées étant « figées » à l'échelle des 4 départements).

3.4 - LES « PROGRAMMES STRUCTURANTS »

Résumé succinct de l'exposé :

Le projet de SDAGE du bassin Adour Garonne précise, pour la période 2010-2015, les orientations stratégiques de la gestion de l'eau, ainsi que les objectifs d'amélioration des milieux aquatiques. Le SDAGE est accompagné d'un Programme de Mesures (PdM) qui vise à préciser quelles sont les actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Les projets de SDAGE et PdM, actuellement soumis à la consultation du public, ont été élaborés en tenant compte des dispositions à prendre pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, ainsi que d'objectifs ou d'enjeux propres au territoire national, ou à celui du bassin Adour-Garonne (zones humides, prévention du risque d'inondation...).

Dans le cadre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau, des échéances pour l'obtention du Bon Etat des eaux ont été définies de façon pragmatique ; ces échéances pourront cependant évoluer, au vu d'une part des résultats des analyses pratiquées en 2007 et 2008, et d'autre part pour tenir compte des taux d'obtention du Bon Etat dès 2015 souhaités à l'issue du Grenelle de l'Environnement (dans la version actuelle, l'obtention du Bon Etat est visée à l'échéance 2015 pour 1/3 des masses d'eau superficielles, et 20% des masses d'eau souterraines présentes sur le territoire du SAGE)

Les actions inscrites au PdM s'imposent aux SAGE, et devront y être retranscrites ; les SAGE disposent cependant d'une latitude d'action spécifique, pour :

- ◆ *préciser et adapter les mesures du PdM en fonction des spécificités locales, et*
- ◆ *si cela est jugé utile, se montrer plus exigeants que le SDAGE en termes d'objectifs de qualité à atteindre.*

NB : Les membres de la CLE pourront consulter le tableau répertoriant, pour chacune des masses d'eau du territoire du SAGE, les mesures inscrites au projet de PdM.

Pour la période 2010-2015, la mise en œuvre du PdM va mobiliser un montant de 459 millions d'euros à l'échelle de la Commission Territoriale Adour (plus large que le territoire du SAGE). LA réalisation de ce programme implique de la part des différents financeurs une révision des politiques de l'eau, ainsi qu'un effort supplémentaire (qui ne sera pas uniquement assumé par l'Agence de l'Eau).

Résumé des discussions :

Quels sont les moyens d'action effectivement prévus pour atteindre les objectifs affichés par le SDAGE et le PDM ? Qu'en est-il des Mesures Agro-Environnementales, dont les territoires d'application se réduisent ?

Réponses :

Les deux voies d'action réglementaire et incitative peuvent être utilisées ; l'intérêt d'un travail partenarial tel qu'il peut se conduire dans le cadre de la CLE est de réduire la part d'action par voie réglementaire, et de développer les mesures de type contractuel (comme les actions de protection des captages). Dans la définition des programmes d'action, il convient de rester réaliste, de cibler des territoires prioritaires pour éviter la dispersion des efforts, de s'assigner des objectifs et des échéances, puis d'évaluer les résultats obtenus.

Le report de certaines échéances de Bon Etat à 2021 ne signifie pas que les programmes d'action correspondants doivent être reportés (l'évaluation des échéances a tenu compte de la nature des facteurs déclassants, et d'un temps de réaction variable selon le type de masse d'eau). La mise en

œuvre du PdM s'appuiera en particulier sur certains des programmes existants, qui ont pu donner de bons résultats (entre autres dans les Landes avec la Convention Agriculture-Environnement).

3.5 - PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PROGRAMMES LOCAUX

3.5.1 - *Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT du Grand Dax et de Tarbes-Ossun-Lourdes)*

Résumé succinct des exposés :

Les Schémas de Cohérence Territoriale sont des documents destinés à orienter l'évolution d'un territoire dans la perspective d'un projet d'aménagement et de développement durable ; ils servent de cadre de référence pour différentes politiques publiques sectorielles, dont celles tournées vers l'habitat, les déplacements, l'organisation de l'espace, le développement commercial et l'environnement.

L'intervention devant la CLE des animateurs des SCoT a été souhaitée parce que les périmètres concernés regroupent 50 % de la population présente sur le territoire du SAGE, et que d'autre part le cadre réglementaire prévoit que les documents d'urbanisme devront être compatibles avec les dispositions des SAGE.

Le SCoT du Grand Dax, en cours d'élaboration, associe 20 communes (dont 14 recoupent le territoire du SAGE) ; au fur et à mesure des réflexions, divers enjeux et problématiques rejoignant celles évoquées dans le cadre du SAGE Adour ont émergé, avec en particulier : la volonté de conforter l'activité thermale, la nécessité de conserver certains milieux remarquables (barthes de l'Adour...), les problèmes liés à l'étalement urbain et à l'artificialisation des milieux, la sensibilité de la ressource en eau...

Le SCoT Tarbes-Ossun-Lourdes associe 41 communes, dont 34 sur le territoire du SAGE. Suite à la validation de l'Etat des Lieux, les réflexions en cours pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et du Document d'Orientations Générales¹ intègrent la prise en compte d'enjeux liés à l'eau, au travers notamment de la gestion de l'assainissement, de la préservation de la ressource en eau (aspects quantitatifs et qualitatifs), de la gestion des risques d'inondation et de la nécessité de préserver les zones inondables.

Au delà des diaporamas présentés en séance, les membres de la CLE pourront trouver des informations complémentaires sur les sites internet suivants :

SCoT du Grand DAX :

http://www.grand-dax.fr/fre/outils/base_documentaire/etude_et_rapport_du_grand_dax

SCoT Tarbes Ossun Lourdes : <http://www.legrandtarbes.net/competences/scot.htm>

Résumé des discussions :

En relation avec les problématiques d'assainissement urbain, il est à noter que certains affluents de l'Echez (Souy et Mardaing), naturellement peu alimentés en étiage, voient leur qualité pénalisée par l'importance des rejets urbains qu'ils reçoivent.

3.5.2 - PGE « Adour amont » Rapport de suivi de l'étiage 2007

Résumé succinct de l'exposé :

Le contexte hydroclimatique favorable de l'étiage 2007 se traduit par une amélioration des principaux indicateurs par rapport aux étiages précédents (meilleur respect des débits objectifs et limitation des mesures de restrictions). Malgré cette situation apparemment globalement favorable, la pluviométrie de l'année 2007 a été nettement déficitaire sur le bassin amont de l'Adour, et normale à légèrement déficitaire sur le bassin aval. Le respect des Débits Objectifs d'Etiage n'a pu être garanti en permanence sur l'Adour (aux différents points nodaux, on constate entre 32 et 41 jours de défaillance, et notamment 14 à 19 jours où le débit a été inférieur à 80 % du DOE) ; le premier niveau de mesures

¹ « Etat des Lieux », « Plan d'Aménagement et de Développement Durable » et « Document d'Orientations Générales » : les documents évoqués ici constituent certains de ceux jalonnant la démarche d'élaboration des SCoT.

de restriction des prélèvements (1 jour/4) a été instauré sur le secteur Estirac - Aire pour l'Adour, la nappe d'accompagnement et les canaux de dérivation.

Des problèmes structurels, masqués en partie en 2007, demeurent d'actualité, en particulier sur l'Adour amont (faible capacité de réalimentation) et sur l'Adour moyen (une des causes probables pourrait être la baisse des apports naturels de l'Adour, d'où l'étude en cours sur la reconstitution des débits naturels).

3.5.3 - Prospective agricole à l'horizon 2015

Résumé succinct de l'exposé :

L'activité agricole sur le territoire du SAGE est largement déterminée par des « moteurs » extérieurs à ce dernier : contexte économique mondial, et Politique Agricole Commune. Le contexte mondial s'avère actuellement favorable aux productions céréalières (demandes alimentaires et non alimentaire semblant durablement orientées à la hausse), malgré une hausse sensible du coût des intrants (carburants, fertilisants, produits phytosanitaires), et pénalise au contraire les productions animales. Les hypothèses de réforme de la Politique Agricole Commune prennent plutôt en considération une diminution des aides directes aux productions céréalières, avec une redistribution vers les filières d'élevage et les politiques environnementales.

Dans ces conditions, l'exercice prospectif est délicat ; les revenus des exploitations de grandes cultures pourraient être plus affectés que ceux des autres filières ; on pourrait alors s'attendre à un renforcement de l'intensification des productions céréalières.

L'importance de l'irrigation, qui structure déjà largement les filières agricoles dans le bassin de l'Adour, en est alors renforcée en tant que facteur d'augmentation et de régularisation des rendements, et de diversification des productions (céréales, mais aussi légumes).

Résumé des discussions :

L'augmentation des besoins agricoles dans le monde est confrontée à une réduction sensible des terres cultivables. *[Note post-réunion : ce qui devrait conduire à développer la protection du « patrimoine sols » vis-à-vis du développement de l'urbanisation, mais aussi des risques d'érosion]*

Le Grenelle de l'environnement a inscrit le développement des surfaces consacrées à l'agriculture biologique, et la réduction des quantités de produits phytosanitaires. Comment l'agriculture s'organise-t-elle pour répondre à ces orientations ?

Le développement de l'agriculture biologique est pénalisé par le niveau faible de la demande ; la structuration actuelle de la production agricole dans le bassin de l'Adour ne facilite pas non plus son développement en dehors de filières courtes sur des marchés limités. On constate que certains circuits coopératifs en agriculture biologique sont actuellement en difficultés, et que des producteurs impliqués dans l'agriculture biologique cherchent à revenir en arrière. Il apparaît ainsi nécessaire de renforcer l'éducation des consommateurs, de privilégier les comportements « éco-citoyens ».

Pour les produits phytosanitaires, des expériences sont menées de façon à combiner des désherbages mécaniques et chimiques.

3.5.4 - Révision du PGE

Résumé succinct de l'exposé :

Le Plan de Gestion des étiages (PGE) « Adour amont » a été validé en 1999 ; il concerne un territoire légèrement plus restreint que celui du SAGE. Sa révision est apparue nécessaire, de façon à tenir compte des connaissances accumulées depuis sa mise en œuvre², et de l'intégration de nouvelles ressources (réservoir du Gabas, déstockage de Gréziolles).

² (prélèvements, relations entre l'Adour et les systèmes de canaux, nappe d'accompagnement, actualisation des bilans besoins-ressources)

La révision du PGE est engagée sur la base d'un déficit évalué à 6 millions de m³ sur l'Adour, + 1 million de m³ sur l'Arros ; elle prendra en compte les perspectives de création de nouvelles ressources (projet de l'Ousse et de 3 ouvrages dans le département du Gers), ainsi que les conclusions attendues à l'issue de compléments d'études (fonctionnement de la nappe, reconstitution de débits naturels) ; la gestion de l'eau s'appuiera sur de nouvelles assiettes pour la définition du Plan de Crise et pour la tarification. Le périmètre (assiette) du plan de crise et de la tarification qui a été retenu, respectivement par les Services de l'Etat et de l'Institution Adour, est issu des conclusions de l'étude sur la nappe d'accompagnement. Il est défini par l'isochrone à 90 jours, c'est-à-dire l'enveloppe de la nappe où une goutte d'eau met au maximum 90 jours pour rejoindre la rivière ou inversement. Cette révision pourrait être finalisée vers la fin de l'année 2008 ; le projet de PGE sera alors soumis à la CLE de façon à être intégré au SAGE.

Résumé des discussions :

Une précision est donnée sur les compléments d'études relatifs à la nappe : il s'agit de procéder à une modélisation (et non à une expérimentation) concernant l'impact de pompages dans les gravières.

3.5.5 - Gravières sur l'Adour

Résumé succinct de l'exposé :

L'exploitation de granulats au long de l'Adour concerne actuellement 12 sites d'extraction, pour un tonnage annuel de 4.5 millions de tonnes (inférieur au tonnage effectivement autorisé, la production de matériaux bruts sur certains des sites autorisés n'ayant que peu de débouchés). Les perspectives d'évolution de la demande « régulière » sont à l'augmentation dans les Landes, mais stables dans les Hautes Pyrénées et le Gers.

Les chantiers exceptionnels (A64, LGV, A10...) ne devraient avoir qu'un impact limité sur les gravières de l'Adour : les matériaux nécessaires à ces chantiers seront pour la plupart approvisionnés à partir des chantiers eux-mêmes (équilibre remblais / déblais), ou de carrières du Centre et de l'Ouest de la France ; de petits sites d'extraction de matériaux bruts pourront cependant être ouverts au long du tracé de ces infrastructures.

Il existe peu d'alternatives crédibles à l'exploitation de granulats alluvionnaires ; le recyclage constitue une voie dont le développement est souhaité par les organismes professionnels, mais qui se heurte actuellement à un défaut d'organisation des filières (en particulier dans les départements ruraux, où le « gisement » est lui-même faible), ainsi qu'à des niveaux de prix encore peu concurrentiels : dans le bassin de l'Adour, les coûts sont de l'ordre de 8 € HT par tonne pour les matériaux neufs, mais de 10 à 12 € HT par tonne pour les matériaux recyclés ; ce n'est que lorsque les sites de d'exploitation de matériaux neufs sont éloignés des sites d'emploi que les matériaux recyclés deviennent concurrentiels³.

3.5.6 - Stockage de gaz

Résumé succinct de l'exposé :

Un décret du Ministère chargé de l'environnement a autorisé l'extension de la capacité de stockage de gaz sur le site de Lussagnet. Le gaz sera stocké dans l'aquifère éocène, par ailleurs utilisé pour la production d'eau potable, pour le thermalisme et pour l'irrigation.

Il a été considéré que l'augmentation du stockage (et des déstockages) ne devraient pas augmenter significativement la zone géographique déjà influencée ni les variations piézométriques constatées pour la configuration actuelle, et ne concerneront aucun captage supplémentaire à ceux déjà influencés.

L'extension du stockage s'accompagnera de la réactivation du suivi piézométrique effectué par le BRGM ; elle fait d'autant plus ressortir l'importance de la mise en place du SAGE « Eocène », répertorié en tant que SAGE prioritaire par le projet de SDAGE Adour-Garonne.

³ Cela devient le cas au voisinage de l'agglomération bordelaise.

Résumé des discussions :

Plusieurs des participants font part de leur inquiétude sur les conséquences de cette extension vis-à-vis des autres usages développés sur l'aquifère éocène, et de leur préoccupation quant à l'évolution récente des niveaux de cette nappe (baisse de 20 m en 20 ans dans le département du Gers).

[Note post-réunion : le projet de SDAGE prévoit dans sa mesure A10 que l'émergence du SAGE Eocène devra être réalisée au plus tard en 2015]

3.6 - ORGANISATION POUR LA SUITE

En vue de finaliser la construction du scénario tendanciel, il est demandé aux membres de la CLE de transmettre dans les semaines à venir leurs questions, commentaires, précisions... à l'équipe d'animation du SAGE : a.hetier@cacg.fr, ainsi qu'à la coordination (francois.cuende@cg64.fr).

La synthèse de ces éléments constituera le scénario tendanciel, dont les répercussions vis-à-vis des ressources en eau et des enjeux du SAGE seront analysées lors d'une prochaine réunion (septembre 2008).

Les différents diaporamas présentés en séance seront mis à disposition sur le site internet de l'institution Adour ; il y sera joint le tableau EXCEL répertoriant, pour chacune des masses d'eau du territoire du SAGE, les mesures inscrites au projet de PdM.

3.7 - CLOTURE DES DEBATS

M. DUZER remercie les personnes présentes pour leur participation et la bonne tenue des débats.

La séance est clôturée à 13h00.




Pour validation, le 15/07/2008






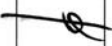








Réunion de la CLE du SAGE Adour Amont Mont-de-Marsan, 8 juillet 2008

N°	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
1	Conseil régional d'Aquitaine	Mme Martine HONTABAT (Conseil régional d'Aquitaine)		M. André DROUIN (Conseil régional d'Aquitaine)	
2	Conseil régional Midi-Pyrénées	M. Pierre FORQUES (Conseil régional Midi-Pyrénées)		M. Claude GATTS (Conseil régional Midi-Pyrénées)	
3	Conseil général des Hautes Pyrénées	M. DUTOUR (Conseil général des Hautes Pyrénées)		M. LALANNE (Conseil général des Hautes Pyrénées)	
4	Conseil général des Hautes Pyrénées	M. BRUNE (Conseil général des Hautes Pyrénées)		M. CASTELLS (Conseil général des Hautes Pyrénées)	
5	Conseil général du Gers	M. Jean-Pierre PUJOL (Conseil général du Gers)		M. Robert PERRUSSAN (Conseil général du Gers)	
6	Conseil général du Gers	M. Francis DAUZAN (Conseil général du Gers)		M. Francis DUPUHEY (Conseil général du Gers)	
7	Conseil général des Pyrénées Atlantiques	M. Marc COURET (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)		M. Charles PELANNE (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)	
8	Conseil général des Pyrénées Atlantiques	M. Jean CASTANGS (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)		M. Michel CHANTRE (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)	
9	Conseil général des Landes	M. Robert CABE (Conseil général des Landes)		M. Pierre DUFOURQ (Conseil général des Landes)	
10	Conseil général des Landes	M. Gabriel BELLOCC (Conseil général des Landes)		M. Yves LAHOUIN (Conseil général des Landes)	
11	Association des maires des Pyrénées-Atlantiques	M. Arthur FINZI (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)		M. Henri DUBOE (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)	
12	Association des maires des Pyrénées-Atlantiques	M. Laurent TEULERE-MAVNIAT (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)		M. Alexis RUYER (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)	
13	Association des maires du Gers	M. Jean PAGES (Association des maires du Gers)		M. Alain FAGET (Association des maires du Gers)	
14	Association des maires du Gers	M. Jean-Claude FRANCHETTO (Association des maires du Gers)		M. André DEHEZ (Association des maires du Gers)	
15	Association des maires des Hautes-Pyrénées	M. Henri DUBOE (Association des maires des Hautes-Pyrénées)		M. Jean GALIAY (Association des maires des Hautes-Pyrénées)	
16	Association des maires des Hautes-Pyrénées	M. Jean GUILHAS (Association des maires des Hautes-Pyrénées)		M. Gilbert DUCOS (Association des maires des Hautes-Pyrénées)	

Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
17	Association des maires des Landes M. Jean-Paul LASSERRE (Association des maires des Landes)		M. Claude CARRINCZEALUX (Association des maires des Landes)	
18	Association des maires des Landes M. Michel DAQUINOS (Association des maires des Landes)		M. Henri DUHON (Association des maires des Landes)	
19	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées M. René GAYRI (Commune de Montaner)		M. Marc BORDER (Commune de Montaner)	
20	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées M. Claude DEGAUCHY (Commune de Barones)		M. Jean-Paul RIGAL (Commune de Barones)	
21	Structures intercommunales du Gers M. Henri DUBOE (Communes Basildes et Vallons du Gers)		M. Alain BEZIAN (Communes Basildes et Vallons du Gers)	
22	Structures intercommunales du Gers EUGENE (Commune de Monts et Vallée de l'Adour)		M. Jean SAINT CRICQ (Commune de Monts et Vallée de l'Adour)	
23	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques M. Patrick BARBE (Commune de Lendey)		M. René LARROUCAU (Commune de Lendey)	
24	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques M. Guy BARUS (Commune de Arzacq-Artazique)		M. Henri DUBOE (Communes des Luy-Gabès-Souye-Lès)	
25	Structures intercommunales des Landes M. Guy DUFAU (Commune de Aïve sur l'Adour)		M. Alain LABARTHE (Commune de Tarsatale)	
26	Structures intercommunales des Landes M. Raymond VIALE (Commune de Grand Dax)		M. Jean-Pierre DALM (Commune de Cap de Gascogne)	
27	Syndicat de rivière des Pyrénées-Atlantiques M. Julien LACAZE (SIVOM du canton de Montaner)		M. Gérard COURTADE (SIVOM du canton de Montaner)	
28	Syndicat de rivière du Gers M. Pascal MALHOMME (Syndicat de défense contre l'Adour et ses affluents)		M. André BAQUIE (Syndicat de défense contre l'Adour et ses affluents)	
29	Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées M. Gérard MENVIELLE (Comité de rivière Haut Adour)		M. Jean-Pierre BASTIANI (Syndicat mixte du Haut et Moyen Adour, Comité de rivière Haut Adour)	
30	Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées M. Joseph LATAPIE (Syndicat de défense contre les Eaux de l'Adour)		M. Sylvain DOUSSAU (Syndicat de défense contre les Eaux de l'Adour)	
31	Syndicat de rivière des Landes M. Bernard LABADIE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)		M. Jean-Pierre LAFFERRÈRE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)	

Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
32 Syndicat de rivière des Landes	M. Claude GUIBERT (Syndicat Intercommunal du Bassin versant du Bos)		M. Henri DAUGA (Syndicat Intercommunal du Bassin versant du Bos)	
33 Institution Adour	M. Jean-Claude DUZER (Institution Adour)		Mme Isabelle CAULLETON (Institution Adour)	
34 Institution Adour	M. Guy DARRIEUX (Institution Adour)	excusé	M. Claude MQUEU (Institution Adour)	
35 Institution Adour	M. Michel PASTOURET (Institution Adour)		M. Régis SOUBABERE (Institution Adour)	
36 Institution Adour	M. Bernard SUBSOL (Institution Adour)		M. Laurent AUBUCHOU (Institution Adour)	excusé

Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
37 Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	M. Christian PUYO (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)		M. Jean-Jacques VERDOUX (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)	
38 Chambre d'agriculture du Gers	M. Henri-Bernard CARTIER (Chambre d'agriculture du Gers)		M. Bernard PICHOTTE (Chambre d'agriculture du Gers)	
39 Chambre d'agriculture des Landes	M. Jean-Michel ANACLET (Chambre d'agriculture des Landes)		M. Marcel SAINT CRICO (Chambre d'agriculture des Landes)	
40 Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques	M. Michel MARROUE (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)		M. Guy ESTRADÉ (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)	
41 Chambre de commerce et d'industrie	M. Paul BERGAMO (Chambre de commerce et d'industrie d'Auch et du Gers en Gascogne)		M. Patrick ZERBINI (Chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes Pyrénées)	
42 Chambre de commerce et d'industrie	M. Jean BAROTTIN (Directeur de l'usine de Day de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est)		Mme Monique DAUDE (Chambre de commerce et d'industrie Pau Béarn, Responsable Sécurité Environnement)	
43 Association de protection de la nature	Monsieur le Président ou son représentant (Collectif Adour Eau Transparente)		Monsieur le Président ou son représentant (UMINATE 32)	
44 Association de protection de la nature	Monsieur le Président ou son représentant (SEPANSO Landes)		Monsieur le Président ou son représentant (UMINATE 65)	
45 Association de protection de la nature	Monsieur le Président ou son représentant (Nature Midi-Pyrénées)		Monsieur le Président ou son représentant (Association Landes Nature)	
46 Association de consommateurs	M. Pierre JOUY (UFC « Que Choisir » Hautes Pyrénées)		Mme la Présidente de l'UDAF des Landes (Union départementale des associations familiales des Landes)	
47 Fédération départementale des Chasseurs	M. Jean-Luc DUFAU (Fédération départementale des chasseurs des Landes)		M. Jean BOUDET (Fédération départementale des chasseurs du Gers)	
48 Fédération de Canoë-Kayak	M. Georges DANTIN (Fédération de Canoë-Kayak)		M. Manuel FRANCEZ (Fédération de Canoë-Kayak)	
49 Comité départemental du Tourisme	M. le Président (Comité départemental loisirs du Gers)		M. Gérard CAZALIS (Comité départemental du tourisme Béarn-Pays Basque)	

Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
50 Comité départemental du Tourisme	M. Jean-Manuel DELEUZE (Hautes Pyrénées Tourisme Environnement)		M. Jean-Yves MONTUS (Comité départemental du tourisme des Landes)	
51 Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jacques DUCOS (Fédération des Hautes Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique)		M. Jacques MAYSONNAVE (Fédération des Pyrénées Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	
52 Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jean-Jacques NAPOLÉON (Fédération des Landes pour la pêche et la protection du milieu aquatique)		M. Claude LANNELONGUE (Fédération du Gers des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	
53 Association départementale des irrigants	M. Jean PERE (Président du Syndicat départemental d'irrigation des Hautes-Pyrénées)		M. Francis UCHAN (Groupe des irrigants des rivières de cours d'eau et des propriétaires de lacs des Pyrénées Atlantiques)	
54 Association des carriers	M. Pierre PECOUT (UNICEM Aquitaine)		M. Jacques GUENANTIN (UNICEM Aquitaine)	

Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
55 Préfecture des Landes	M. le Préfet des Landes			
56 Préfecture des Hautes Pyrénées	M. le Préfet des Hautes-Pyrénées			
57 Préfecture du Gers	M. le Préfet du Gers			
58 Préfecture des Pyrénées Atlantiques	M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques			
59 Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Hautes Pyrénées	M. le Directeur (DDAF des Hautes Pyrénées)		M. KARSSAK François DDAF32	
60 Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Gers	M. le Directeur (DDAF du Gers)			
61 Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Pyrénées Atlantiques	M. le Directeur (DDAF des Pyrénées Atlantiques)			
62 Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Landes	Mme la Directrice (DDAF des Landes)			
63 Agence de l'Eau Adour Garonne	M. Claude CHARDENAS (Agence de l'Eau Adour Garonne)			
64 DRIRE Midi-Pyrénées	M. Jean-Marc LABRUE (DRIRE Midi-Pyrénées)			
65 DRIRE Aquitaine	M. le Directeur (DRIRE Aquitaine)			
66 DIREN Midi Pyrénées	M. le Directeur (DIREN Midi-Pyrénées)			
67 DIREN Aquitaine	M. le Directeur (DIREN Aquitaine)			

Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
Office national de l'eau et des milieux aquatiques	M. le chef de brigade (ONEMA 40)		M. le chef de brigade (ONEMA 65)	<i>pour le chef de brigade 50. P. Poup</i>
Direction départementale de la jeunesse et des sports des Hautes Pyrénées	M. Bruno BIOCCHI (DDJ des Hautes Pyrénées)		M. Alain MINVILLE (DDJ des Pyrénées Atlantiques)	
Direction départementale de l'équipement des Hautes Pyrénées	M. Pascal HAURINE (DDE des Hautes Pyrénées)	<i>excusé</i>	M. le Directeur (DDE des Landes)	<i>C. K... excusé</i>
Direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Pyrénées Atlantiques	M. Michel NOUSSSTOU (DDASS des Pyrénées Atlantiques)		M. le Directeur (DDASS des Gers)	
EDF	M. André VILLEMUR (EDF Adour et Gaves)		M. Pascal OSSELIN (EDF)	

Personnes non-membres de la CLE du SAGE Adour
assistant à la réunion

Structure	Prénom et Nom de la personne	Signature
Communauté d'agglomération 6000	LARRAQUE Mathieu	
Ch. Agri. les Landes	COUVENIE Jean	
Ch. Agri. des Landes	Ygali DASSÉ	
CA 32	BARUE Thierry	
CG 40	Barrigon David	Barrigon
Ch. de l'Eau	M. LEGNARD	
UNAFIS	Souire du Teulle représentant T. EHTANU	
Fédération de pêche des Gers	SOURBAN Nicolas	
CG 32	CADORE Zic	
AICMA	AGARAE Guy	
AIGS	FOURCADOIS Jean	
CA 65	Maboul Beauroge	
Fédération Pêche 65	ABAY Nisiel	

Structure	Prénom et Nom de la personne	Signature
Institution Adour Coordination des SAGE	Fr. Xavier CUENDE	
Institution Adour Moulin accessible (BEE)	Stéphane SIMON	
Institution Adour Associations techniques	Nax Roussel	
C A C G Commission des SAGE	Antonio HERRERA	
Comité général 64	Philippe Boigier	